

Le développement durable dans les secteurs de l'ameublement et de l'agencement : quelle formation continue pour les collaborateurs?

Les entreprises des secteurs de l'ameublement doivent intégrer ou intègrent les notions du développement durable pour répondre aux demandes du marché, à la réglementation, par stratégie marketing, ou encore par conviction du chef d'entreprise... Les lois issues du Grenelle de l'environnement vont également avoir un impact sur le déploiement des actions dans le cadre d'un développement durable opérationnel. Pour mettre en place la stratégie et les actions opérationnelles, les entreprises doivent avoir des collaborateurs formés à ces nouvelles compétences. L'objectif du projet européen SD-ECOFURNITURE est le développement d'un parcours de formation continue pour les acteurs du développement durable dans les secteurs de l'ameublement et de l'agencement.

Les secteurs des industries de l'ameublement, de l'agencement et de leurs fournisseurs de composants doivent faire face à de nombreux défis dont celui de l'intégration du Développement Durable dans leur métier.

Pour ce faire, les entreprises doivent :

- intégrer les principes, objectifs et compétences du Développement Durable
- compter sur une main-d'œuvre qualifiée
- mais également poursuivre la mise à niveau de leur compétence tout en créant et formant de nouveaux acteurs.

L'objectif de cet article est de présenter les objectifs, résultats et impacts attendus d'un tel projet mais aussi d'en donner un avancement à mi-parcours.

Objectifs et résultats attendus

Ce projet porté par la Roumanie et soutenu financièrement par l'Europe, propose de :

- Accompagner les évolutions de compétences liées à la prise en compte des 3 piliers du Développement Durable dans les secteurs de l'ameublement que sont l'économie, le social et l'environnement.
- Créer des formations et certifications pour les managers et personnels d'encadrement.

Les partenaires du projet : ASFOR et INL (Roumanie), AIDIMA (Espagne), ALMEDO (Suède) FCBA et NEOPOLIS (France).

Le Projet SD-ECOFURNITURE peut s'appuyer sur une méthodologie développée lors d'un précédent projet intitulé, WOOD EMC², qui avait pour objectif la création de modules européens de formation et une certification européenne d'un niveau maîtrise dans la construction bois (type conducteur

de travaux) pour répondre à une transparence des qualifications pour une cohérence du marché européen. (<http://www.leonardo-woodemc2.eu>)

Certains partenaires dont la Roumanie, ALMEDO et Neopolis via la CCI et CAPEB Drôme étaient impliqués dans ce précédent projet.

Pour SD Eco Furniture, les résultats attendus sont :

- Un état des lieux des savoirs et compétences liés au Développement Durable dans les industries du meuble
- Un référentiel de formation
- Un programme de formation
- Des règles de certification
- La mise en place d'une certification pilote dans chaque pays

Les impacts visés pour les personnels et entreprises sont :

- Qualifier les managers et personnels de maîtrise aux principes du développement durable
- Améliorer les pratiques environnementales et sociales dans les entreprises
- Mettre en place dans les organismes de formation partenaires les modules de formation et de certification.
- Impliquer largement tous les partenaires des secteurs bois et composants ainsi que les fournisseurs des peintures et vernis afin d'adopter les bonnes pratiques du développement durable.

Même si l'UNIFA n'est pas impliqué en tant que partenaire du dit projet selon la définition du financement, l'UNIFA est régulièrement informé pour rester en cohérence avec les profils métiers travaillés pour les secteurs de l'ameublement. Les compétences attendues en liaison avec le développement durable sont déjà affichées pour partie dans la fiche Emploi

& Formation du Responsable Qualité – Sécurité et Environnement des Industries Françaises de l'Ameublement.

SD- ECOFURNITURE : quelles avancées après 1 an ?

Le référentiel d'activités et de compétences

Lors de sa première année de collaboration, l'équipe européenne de SD-ECOFURNITURE a interrogé les professionnels de l'ameublement dans les différents pays des partenaires impliqués sur la manière dont les pratiques actuelles devaient évoluer afin d'intégrer les principes du développement durable. Ce partenariat a permis d'identifier les activités clés qu'un responsable ou un collaborateur doit maîtriser et en déduire les nouvelles compétences à développer dans les entreprises.

Le résultat de ce travail s'est traduit par l'élaboration du **référentiel d'activités et compétences** :

[« Référentiel d'activités et compétences \(.xls\) »](#)

Les modules de formation

En accord avec la méthodologie d'ingénierie pédagogique européenne, les compétences à acquérir ont servi de point d'entrée à l'ébauche d'un programme complet de formation.

Ainsi, le groupe de travail a défini les grandes lignes du futur **parcours de formation** qui devrait être disponible en février 2012.

Constitué de **7 modules**, ajustables selon les besoins des stagiaires (selon les compétences déjà acquises et évaluées en amont), le parcours représentera pour la France un maximum de **120 heures**.

Module 1 : Développement durable : historique et enjeux

Module 2 : Réglementation, normalisation et certification

Module 3 : Analyse de l'activité de l'entreprise et définition d'une stratégie de développement durable

Module 4 : Communication développement durable au sein de l'entreprise

Module 5 : Mise en place de solutions concrètes en faveur du développement durable dans l'organisation et services de l'entreprise (achats, ressources humaines, conception et éco-conception, production)

Module 6 : Marketing et développement durable

Module 7 : Suivi de performance, communication et reconnaissance externe des résultats

Les travaux à venir :

- **Développement des modules de formations**
- **Définition des règles de certification**
- **Validation des formations et schéma de certification**

Pour la tâche, validation de la formation, nous aurons besoin d'entreprises pour participer à cette phase de test du projet. Il s'agira de vérifier si le parcours de formation correspond aux attentes des entreprises des secteurs de l'ameublement et de l'agencement et de leurs fournisseurs de composants. Cette phase de test n'est pas encore définie puisqu'il ne sera pas possible de tester l'intégralité du programme avant la fin du projet prévue au premier trimestre 2012. Il sera recherché une cohérence dans l'enchaînement des modules de formation en relation avec les compétences, savoirs, savoir-faire et aptitudes attendues.

Emilie BOSSANNE & Marie-Lise ROUX